

pouvait s'appliquer le nom de *variabilis*. Nous les avons retrouvées l'an dernier dans les mêmes conditions; mais, avant de vous les signaler, nous voulions attendre encore une fois l'époque de leur floraison pour nous assurer de l'exactitude de nos observations, et joindre à l'appui des spécimens de nos divers *Primula*. Ceux que je vous envoie ont tous été recueillis, le 20 avril, dans le bois de Lamotte, commune de Cambron près Abbeville.

Les *P. grandiflora* y sont très abondants, et au milieu d'eux croissent çà et là des *P. elatior* et *officinalis*. Il est résulté de ce rapprochement deux hybrides parfaitement distincts, que nous avons rattachés au *P. variabilis* Goupil, et que nous nommerons pour les distinguer *elatiori-grandiflora* et *officinali-grandiflora*. Leur station ne peut laisser aucun doute sur leur hybridité: l'*elatiori-grandiflora* ne vient qu'au milieu de *P. grandiflora* mêlés d'*elatior* et dans les parties du bois où il ne se trouve pas d'*officinalis*; l'*officinali-grandiflora* croît dans d'autres parties où les *officinalis* seuls sont à côté de *grandiflora*. Ces deux hybrides se reconnaissent facilement à leurs hampes à fleurs dressées, longuement pédicellées, accompagnées assez souvent de fleurs solitaires, et à leurs corolles d'une grandeur et d'une couleur intermédiaires entre celles des deux espèces qui les ont produits.

Le *P. officinali-grandiflora* tient à l'*officinalis* par son calice enflé, d'un vert blanchâtre même sur les angles, à divisions ovales non acuminées, et par sa corolle un peu concave d'un jaune vif.

Le *P. elatiori-grandiflora* tient à l'*elatior* par son calice étroit, appliqué sur le tube de la corolle, vert sur les angles, à divisions lancéolées acuminées, et par sa corolle à limbe plan d'un jaune pâle.

Telles sont les observations que nous avons pu faire sur ces hybrides: en venant confirmer une opinion que vous avez vous-même énoncée avec quelque doute dans la séance du 27 avril 1860, elles auront probablement quelque intérêt pour vous et peut-être quelque utilité pour la solution de la question du *Primula variabilis*.

M. Cosson considère les plantes envoyées par M. Éloy de Vicq plutôt comme de simples formes du *Primula grandiflora* que comme des hybrides.

M. T. Puel fait à la Société la communication suivante:

REVUE CRITIQUE DE LA FLORE DU DÉPARTEMENT DU LOT, par M. T. PUEL (suite).

3. Dentaria pinnata Lamarck *Encycl. Bot. Dict.* t. II, p. 268, part. 1 (1786), et Poiret *Suppl. Ill. genr.* t. III, p. 115, tab. 562, fig. 1 (1823); Puel! *Cat. du Lot*, p. 154, obs. (1848).

Rive gauche du Célé, dans le bois de Parry, commune de Lunan, canton et

arrondissement de Figeac. — Lieux ombragés. — Terrain siliceux (granite). — Alt. 210 m. — Fl. 19-24 avril 1859. — Récolté par M. L. Puel.

Le *D. pinnata*, confondu par Lioné avec le *D. digitata*, sous le nom de *D. pentaphyllos*, avait été cependant distingué par quelques auteurs plus anciens, notamment par Garidel, qui a très bien figuré les deux plantes : au reste, la synonymie de Lamarck, telle qu'elle a été fixée dans l'Encyclopédie, est aujourd'hui généralement admise, et la suppression du nom linnéen se trouve parfaitement justifiée par l'extrême variabilité du nombre des folioles dans l'une et l'autre espèce.

Le *D. pinnata* est renfermé dans d'étroites limites géographiques : selon M. Lecoq (*Ét. géogr. bot. Eur.* t. V, p. 68), il ne dépasse pas à l'est et au sud l'Italie, au nord l'Allemagne, à l'ouest les Asturies ; ce qui ne donne que 160 pour le carré d'expansion de la plante. Cette aire comprend à peu près toutes les localités françaises de notre plante, qui se divisent en cinq groupes correspondant aux cinq régions de montagnes : toutefois les Vosges et la Lorraine se trouvent bien au delà du 48^e degré de latitude, que M. Lecoq a adopté pour limite septentrionale, en vue des localités allemandes du *D. pinnata*. Il serait plus exact de prendre pour cette limite le 50^e degré, qui correspond à peu près à l'extrémité de végétation de la plante en France, et le carré d'expansion s'élèverait ainsi de 160 à 200.

La partie granitique du département du Lot, dans laquelle a été récolté le *D. pinnata* qui fait l'objet de cette notice, appartenant à la flore d'Auvergne, je ne m'occuperai pas des autres régions.

Cette plante est tellement abondante dans toutes les dépendances de la chaîne d'Auvergne que MM. Lecoq et Lamotte, dans leur *Catalogue du plateau central*, n'ont pas cru devoir indiquer de localités spéciales pour le Mont-Dore, les Monts-Dômes, le Cantal, le Forez et la Lozère ; c'est seulement pour le département de la Creuse, où l'espèce est plus rare, qu'ils entrent dans quelques détails, sur les indications de M. Pailloux. Le rayon que j'ai adopté pour la flore d'Auvergne étant beaucoup plus étendu que celui de MM. Lecoq et Lamotte, j'aurais à citer un grand nombre de localités dont ils n'ont point fait mention : toutefois, comme mon intention n'est pas de faire ici une énumération complète à cet égard, je me contenterai d'indiquer quelques stations particulières, situées hors du centre de la chaîne et constituant, pour ainsi dire, des extrémités de végétation de la plante, au point de vue spécial de la flore d'Auvergne.

FLORE D'Auvergne. — SAONE-ET-LOIRE : Bois des Renaudiots près Autun, de Canada près Auxy, de Pauvret près Curgy (*Carion* ex Boreau). COTE-D'OR : Dijon ! (*Fleurot* in h. Mus. p.), sur le Mont-Afrique (*Durande*) ; Marsannay, Gevrey, Flavignerot (*Lorey* et *Duret*). YONNE : Saint-Moré ! (*Sagot* in h. Mus. p. et in h. Puel) ; Bois-d'Arcy (*Saul* ex Boreau). CHER : Rochers des bords de l'Arnon, à Sidiailles (*Saul* ex Boreau). ALLIER : Bords

du Lichon, près de Busset (*Boreau*). *CREUSE* : Vallon du ruisseau de Beauze et rive gauche de la Creuse, près d'Aubusson ; bois de Sainte-Magdelaine (*Pail-loux*). *CORRÈZE* : Forêt de Cousange (*Lamy ex Boreau litt.*). *LOT* : Figeac! (*L. Puel*). *TARN* : Plau-de-la-Jace, Sorèze, Lacaune, bois de Faydel (*Doumenjou*).

Je ferai remarquer que toutes les localités précédentes, à l'exception d'une seule peut-être, sont situées sur le terrain siliceux ou volcanique, et il en est de même de celles du centre de la chaîne, ainsi que le fait remarquer M. Lecoq (*loc. cit.* p. 67).

La localité qui semble faire exception à cette règle est celle de Saint-Moré (Yonne). M. Sagot, qui l'a signalée, affirme que le terrain dans lequel il a récolté sa plante est calcaire et non siliceux : il y aurait peut-être lieu d'examiner si à Saint-Moré il n'existe pas, au-dessus du sous-sol calcaire, un de ces dépôts de diluvium siliceux qu'on rencontre si communément dans certaines régions, à la surface du terrain jurassique. Quoi qu'il en soit, et en admettant l'exception que je signale, il n'en est pas moins certain que le *D. pinnata* dépasse rarement le terrain granitique ou volcanique au pourtour de la chaîne centrale.

Cette règle, applicable à la flore d'Auvergne dans les limites que je viens d'indiquer, cesse de l'être aux autres chaînes, et en particulier à celle du Jura, où la plante végète parfaitement sur le sol calcaire.

La localité spéciale dans laquelle croît le *D. pinnata* aux environs de Figeac est remarquable en ce qu'elle constitue une des limites les plus basses d'altitude auxquelles parvienne cette espèce, dans la chaîne centrale. Ce qu'il y a de certain, du moins, c'est que, sur le versant occidental des montagnes d'Auvergne, le granite s'abaisse rarement au-dessous de 200 mètres.

Dans mon catalogue des plantes du Lot, j'avais signalé le *D. pinnata* comme espèce à rechercher : les herborisations actives auxquelles mon frère se livre depuis plusieurs années, dans diverses parties du département et spécialement dans l'arrondissement de Figeac, ont enrichi notre florule d'une foule de plantes qui n'avaient pas été observées avant lui, et la découverte qu'il a faite en 1858, du *D. pinnata*, est sans contredit une des plus intéressantes.

(La suite à la prochaine séance.)

M. Chatin fait à la Société la communication suivante :

EXCURSION BOTANIQUE DIRIGÉE EN SAVOIE ET EN SUISSE, par **M. Ad. CHATIN**,

TROISIÈME PARTIE (1).

Le 8 août, à cinq heures du matin, on se précipite dans les chars qui, pour nous reposer d'anciennes fatigues et ménager des forces qu'on aura bientôt à

(1) Voyez plus haut, p. 127 et 210.